



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 19

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*;
(M. le ministre CULLEN)

(N° 29) — *Loi modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act*;
(M^{me} la ministre SQUIRES)

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act*;
(M^{me} la ministre GUILLEMARD)

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (protection des biens contre les dommages causés par les eaux et la faune)/The Wildlife Amendment Act (Protecting Property from Water and Wildlife Damage)*.
(M. JOHNSON)

M^{me} COX, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale des femmes.

M^{me} MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. JOHNSON et WIEBE, M. le *ministre* HELWER, M. BUSHIE ainsi que M^{me} GORDON font des déclarations de député

Présentation et lecture de pétitions :

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître les exigences en matière de formation et de dotation en personnel à l'égard des foyers de soins personnels au Manitoba pour s'assurer que les résidents reçoivent des aliments nutritifs de haute qualité ainsi que des soins prodigués avec compassion.

M. BRAR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Agriculture à reconsidérer les modifications visant la location de terres domaniales dans le but de créer une stratégie acceptable et satisfaisante pour toutes les parties, particulièrement pour les exploitants de ranch, à reconnaître la valeur de l'agriculture dans la province du Manitoba ainsi que celle que les agriculteurs attribuent aux terres domaniales en tant que moyen de subsistance, à comprendre le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie du Manitoba et à leur permettre de prendre part aux discussions qui affectent directement leur subsistance.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (gouvernance et obligation redditionnelle au sein du système de santé)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Health System Governance and Accountability)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

U. ASAGWARA, M. GERRARD, M^{me} LAMOUREUX et M. LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA ainsi que MM. ISLEIFSON et LINDSEY interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* FRIESEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 10.

(Document parlementaire n° 16)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger